

Print ISSN: 2617-4766

E-ISSN: 2617-4774

Đamá Nínáv

REVUE INTERDISCIPLINAIRE
LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES



Revue trimestrielle - N° 20, DECEMBRE 2025

REVUE TRIMESTRIELLE - N° 20 Đamá Nínáv | REVUE INTERDISCIPLINAIRE LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Mise en page et Impression

IMPRIMERIE ST LOUIS

53, Rue N'ZARA Doulassamé Face Première Eglise Baptiste du TOGO

BP: 61536 / Tel Bureau: (228) 22 22 10 45 / Mobile : (228) 90 12 37 30

E-mail: imprimerie.stlouis@yahoo.fr



Scientific Journal Impact Factor

CERTIFICATE OF INDEXING (SJIF 2025)

This certificate is awarded to

Dama Ninao

(ISSN: 2617-4774 (E) / 2617-4766 (P))

The Journal has been positively evaluated in the SJIF Journals Master List evaluation process
SJIF 2025 = 6.907

SJIF (A division of InnoSpace)



SJIFactor Project

SJIFactor - Scientific Journal Impact Factor

E-mail : evaluation@sjifactor.com

Website : <http://sjifactor.com/>

SJIF 2025 = 6.907 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025).

SJIF Impact Factor Evaluation [SJIF 2025 = 6.907]

"Dama Ninao" est une revue scientifique interdisciplinaire qui accepte et publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines. A cet effet, elle s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques. La Revue "Dama Ninao", entendu "L'Entente" en langue kabyè du Nord Togo, est créée dans l'intention de matérialiser la mondialisation ou la globalisation qui s'opère avec l'esprit d'équipe et d'échanges et la désuétude du monde autarcique. Le monde scientifique universitaire ne peut échapper à cet esprit d'équipe qui fonde un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité.

La Revue Dama Ninao nous renvoie à la Civilisation de l'Universel du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor, qui prône la porosité des âmes avec l'acceptation de l'autre, de ce qu'il dispose d'utile pour mon avancement : sa civilisation, sa culture, sa langue ... Elle se fonde notamment sur la philosophie de Paul Ricœur qui préconise la perception de Soi-même comme un autre. Considérer soi-même comme un autre aux yeux de l'autre, nous amènerait à faire taire nos distensions et ressentiments afin de redimensionner notre espace, reconstruire notre histoire et notre société.

La Revue Dama Ninao s'est inspirée de la nature. Des insectes en miniature nous produisent de bels chefs-d'œuvre architecturaux, conjuguent leur génie créateur et leur force dans la patience et dans la tolérance. Ils créent des œuvres monumentales qui dépassent l'entendement humain, les termitières. A cet effet, la nature semble nous parler, nous guider, nous instruire dans le silence. Seules ces créations nous interpellent sans autant faire de nous des disciples. Comme la termitière qui, pour la plupart du temps, est une composante de maillons surgissant de la même matière, la Revue Dama Ninao se veut une termitière scientifique dont les enseignants-chercheurs en sont les maillons.

Au confluent de diverses sciences, la Revue Dama Ninao se propose de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue

interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication et rédacteur en chef :

Professeur TCHASSIM Koutchoukalo, Université de Lomé (Togo)

Directeur de rédaction :

Professeur Arthur MUKENGUE, Université de Rhodes (Afrique du sud)

Comité Scientifique

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjona KADANGA, Université de Lomé (Togo), Professeur Xavier GARNIER, Université Paris 3 (France), Professeur Norbert VIGNONDE, Université de Bordeaux (France), Professeur Adama COULIBALY, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Mamadou KANDJI, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Amadou LY, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé (Togo), Professeur Dotsè YIGBE, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjo AFAGLA, Université de Lomé (Togo), Professeur Alain-Joseph SISSAO, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso), Professeur Komla Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé (Togo), Professeur Gneba KOKORA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Louis OBOU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Ataféi PEWISSI, Université de Lomé (Togo), Professeur Vicente Enrique Montes Nogales, Universidad de Oviedo (Espagne), Professeur Mamadou FAYE, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Akila AHOULI, Université de Lomé.

Comité de lecture

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé (Togo), Professeur Gbati NAPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Didier AMELA, Université de Lomé (Togo), Professeur Komi KOUVON, Université de Lomé (Togo), Dr Komi BEGEDOU, Université de Lomé (Togo), Dr Koffi Dodzi NOUVLO, Dr Kpatimbi TYR, Université de Lomé (Togo), Dr Madis KROUMA, Université de Lomé, Professeur Arthur MUKENGE, Université de Rhodes (Afrique du Sud), Professeur Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Université de Lomé (Togo), Dr Anoumou AMEKUDJI, Université de Lomé (Togo), Professeur Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur PERE-KEZIMA, Université de Lomé, Professeur HETCHELI Follygan, Université de Lomé, Dr BASSANE Ernest (MC), Université Norbert Zongo de Koudougou (Burkina Faso), Professeur AVEGNON Komi Xolali, Ecole Normale Supérieur d'Atakpamé (Togo), Dr YEKE Ulrich-Ariel,

Université Omar Bongo (Gabon), Dr AWOKOU Kokou (MC), Université de Lomé, Dr PIDABI Ghabana (MC), Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé (Togo), Dr TONYEME Bilakani (MC), Dr LONGA Banabia, Université de Lomé, Dr NPAKOU Bantchin (MC), Université de Lomé, Kouawo Candide Achille Ayayi (MC) Université de Lomé, Dr GNAGNON Kossi Wonouvo, Université de Lomé, Dr KPASSAGOU Lodegaena Bassantea, Université de Lomé, Dr ANDOU Weinpanga A. (MC), Université de Lomé, Dr GNANE Napo (MC), Université de Lomé

Comité de rédaction

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Docteur Wonouvo GNAGNON (Assistant), Docteur DOUHADJI Kossi, Université de Lomé.

Secrétariat : HOGNON Komi Mosé

Contact : revuedamaninao@gmail.com

Site Internet de la Revue Dama Ninao : <https://revuedamaninao.net/>

LIGNE EDITORIALE DE LA REVUE DAMA NINAO

Dama Ninao est une revue scientifique internationale. Dans cette perspective, les textes que nous acceptons en français ou anglais sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

La taille des articles

Volume : 10 à 15 pages ; interligne 1.5, police 12 pour le corps du texte et les courtes citations ; police 11 pour les longues citations, Times New Roman, les références des citations doivent être incorporées dans le texte. Exemple : Guy Rocher (1968, p. 29), pas de référence en foot-notes à l'exception de quelques commentaires.

Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- **Nom et prénom(s)** du contributeur ou des contributeurs, **nom de l'institution** d'appartenance, **adresse mail**
- Un **Résumé (Abstract)** de 8 lignes en français et anglais, en interligne simple, suivi de 6 **Mots clés (Key words)**
- Une **Introduction** : elle doit avoir une problématique, une méthode et une structure.
- Un **Développement** : les articulations du développement du texte doivent-être titrées comme suit :

1-Pour le **Titre** de la première section

1-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

1-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

2- Pour le **Titre** de la deuxième section

2-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

2-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

3- Pour le **Titre** de la troisième section (si l'auteur de l'article le souhaite)

-Une **Conclusion** : elle doit être courte, précise et concise en mettant en relief l'authenticité des résultats de la recherche.

-**Références bibliographiques** (Mentionner uniquement les auteurs cités)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur. Exemples :

- AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.
- BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.
- DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151. (Pour les articles).

Typographie française

- La Revue Dama Ninao s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.
- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations...

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffre romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre précis et une source. Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

Soumission des manuscrits

Cette revue facture les frais de publication à **50 000F** détaillés comme suit :

- les frais d'instruction de l'article sont de **20000f** payables immédiatement au moment de l'envoi de l'article ;
- à l'instruction, si l'article est retenu, l'auteur paie les frais d'insertion qui s'élèvent à **30.000f**.

Le paiement des frais se fera via les opérateurs téléphoniques.

- Envoi par **Western Union, Ria, Money Gram** (Bref, les canaux internationaux pour les auteurs devant envoyer les frais hors du Togo) à **TCHASSIM Koutchoukalo** (mail : mtchassim@gmail.com)
- ou par **Tmoney** (au numéro **00228 90 22 89 93**) pour les nationaux.

Le paiement des frais d'insertion donne droit à un tiré à part. Si un auteur achète un exemplaire, les frais d'envoi sont à sa charge. Les frais de gravure des clichés, des

schémas et l'expédition des tirés à part (pour ceux qui voudraient les avoir par la poste) sont à la charge des auteurs.

Tous les manuscrits doivent être soumis uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net. Tous les échanges entre le secrétariat de la revue et l'auteur se feront uniquement par internet, il importe donc de fournir un mail actif que l'auteur consulte très régulièrement et d'envoyer toutes les informations relatives au processus de publication des articles uniquement par mail. La Revue Dama Ninao paraît trimestriellement. Toute soumission doit parvenir au secrétariat de la rédaction un mois voire deux semaines (délai de rigueur) avant la publication du numéro dans lequel l'article pourra être inséré. Pour toute information, envoyez un mail à : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net, visitez le site de la revue : www.revuedamaninao.net ou nous contacter : Tel : 00228 90 22 89 93.

Evaluation par les pairs

Les instructeurs à qui la revue affecte les articles de leur spécialité, doivent les lire avec rigueur, rejeter tout article dont le contenu est en inadéquation avec le titre et/ou dont le raisonnement n'offre pas une qualité scientifique, faire des propositions pour l'amélioration dudit article, renvoyer l'auteur de l'article à la ligne éditoriale de la revue au cas où elle n'est pas respectée. Ils se doivent notamment de vérifier, par le biais d'internet, si le même article n'est pas déjà publié dans une revue en ligne.

Objectifs et portée

La revue Dama Ninao, de par son nom qui signifie « entente », a pour objectifs :

- de matérialiser le monde universitaire qui est un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité ;
- de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

La revue Dama Ninao a une portée scientifique et sociale. A cet effet, elle publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines et s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques sur appel à contribution thématique (colloque) ou varia. Elle est un espace de rencontre, de construction et de reconstruction des réseaux relationnels et scientifiques.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

SOMMAIRE

1. **LES PROVERBES DANS LA TRADITION EDUCATIVE KISSI DE KISSIDOUGOU, EN GUINEE-CONAKRY ----- 17**
Dr CAMARA Abdoul Karim, Université Yambo Ouologuem de Bamako (Mali)
Dr BONGONO Yomba, Université Julius NYERERE de Kankan (Guinée-Conakry)
2. **DEVELOPPEMENT RURAL CONTRAIRE : BOKO HARAM ET LES MUTATIONS DE LA PRODUCTION AGRICOLE AU LAC (TCHAD) ----- 32**
ADOUM Forteye Amadou, Département de Géographie, Université de N'Djamena (Tchad)
DJANGRANG Man-na, Centre National de Recherche pour le Développement (CNRD) (Tchad)
ZOUA BLAO Martin, Département de Géographie, Université de N'Djamena (Tchad)
3. **« CORRESPONDANCES » DE BAUDELAIRE : FONDATION ÉPISTÉMOLOGIQUE D'UNE POÉTIQUE SYMBOLISTE ----- 52**
N'GONIAN Kouassi Anicet, Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo, (Côte d'Ivoire)
4. **LA MÉDECINE PERSONNALISÉE ET LA MÉTAPHORE DU RÉDUCTIONNISME GÉNÉTIQUE: ENJEUX PHILOSOPHIQUES CONTEMPORAINS ? ----- 68**
OUÉDRAOGO Arounan, Université de Tours (France)
5. **AUTOBIOGRAPHIES FUNÉRAIRES DES HAUTS DIGNITAIRES : APPORTS A L'HISTOIRE PHARAONIQUE (2500-1300 AV. J.-C.) ----- 90**
TRAORE Assa Dramane, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)
6. **LA CONVENTION 32 TCHADO-FRANÇAISE----- 108**
DOMARDEEL Ali, Université de N'djaména (Tchad)
NDIGUYANA Mahnkoiri, Université de Sarh (Tchad)

7. LA PHILOSOPHIE DE LA MÉDECINE DE GEORGES CANGUILHEM --128
OUÉDRAOGO Arounan, Université de Tours (France)
8. LE COMMERCE DES PRODUITS ARTISANAUX DU CAMEROUN
SEPTENTRIONAL : LA PRÉCARITÉ DANS L'AUTO-EMPLOI. -----145
BATOUL Bouba, Université de Ngaoundéré (Cameroun)
9. FUNCTIONS OF HOMICIDE IN SHAKESPEARE'S TRAGEDIES : A
READING OF *HAMLET AND MACBETH* -----160
KLOUTSE Biava Kodjo, Université de Kara (Togo)
10. MODELÉ GRANITIQUE ET DÉGRADATION DE LA ROUTE NATIONALE
A3 EN ZONE TROPICALE HUMIDE DANS UN CONTEXTE DE
CHANGEMENT CLIMATIQUE (CENTRE DE LA COTE D'IVOIRE) -----178
LOUKOU Bolley Josué Aristide, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
DJE Bi Doutin Serge, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
YAO Brou Raymond, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
11. VERBES COGNITIFS, MARQUEURS DE SUBJECTIVITÉ ET
D'ACQUISITION DE LA CONNAISSANCE DANS *LE MONDE
S'EFFONDRE* DE CHINUA ACHEBE -----196
CAMARA Mohamed, Université Alassane Ouattara(Côte d'Ivoire)
12. DU ROMAN INITIATIQUE AU ROMAN HISTORIQUE DANS *VOYAGE
INITIATIQUE* DE NOËL-AIMÉ NGWA NGUÉMA -----211
MOUPOUMBOU Clément, Université Omar BONGO de Libreville (Gabon)
13. LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE : DERIVES ET PERSPECTIVES -----229
FOFANA Daniel Chifolo, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
14. « LUTTE POLITIQUE AU CAMEROUN POSTCOLONIAL : ENTRE
ELIMINATION DES ADVERSAIRES POLITIQUES ET CONSERVATION
DU POUVOIR (1958-1971) » -----246
DEUGA CHIEUDJUI Joseph Magloire, Université de Dschang (Cameroun)
15. DÉTERMINANTS SOCIOÉCONOMIQUES DE L'ADOPTION DE LA
MÉCANISATION AGRICOLE DANS UN CONTEXTE DE FORTES
POTENTIALITÉS AGROÉCONOMIQUES : LE CAS DE LA PLAINE DE
MÔ AU TOGO -----264
DJALNA Kouyadéga, Université de Kara (Togo)

- 16. DISTRIBUTION SPATIALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LA COMMUNE DU 9^{ÈME} ARRONDISSEMENT DE LA VILLE DE N'DJAMENA (TCHAD)-----285**
DJIMLASSEM NDOUBA Kisito, Université de Pala (Tchad)
- 17. ESSAI DE PROFILAGE DE L'AUTORITÉ TRADITIONNELLE EN CÔTE D'IVOIRE : L'EXEMPLE DES CHEFS BÉTÉ DE GAGNOA-----305**
DJOKOURI Loroux Serge Pacome Junior, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- 18. INTEGRATION SOCIOECONOMIQUE DES REFUGIES CENTRAFRICAINS DE LA NYA-PENDE (TCHAD) -----322**
DOUMDE Marambaye, Université de Doba (Tchad)
MOREMBAYE Bruno, Université de Doba (Tchad)
DJIMADOUM Deba Emmanuel, Université de Dschang (Cameroun)
- 19. ANALYSE DES STRATÉGIES DE PROMOTION DES VALEURS ÉTHIQUES À TRAVERS LES CONTES DANS LES SOCIÉTÉS AGNI-----339**
SENY Ehouman Dibié Besmez, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)
KOUADIO Mafiani N'Da, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
- 20. ANALYSE ETHNOLINGUISTIQUE ET VISION DU MONDE DES ETHNOTEXTES FUNÉRAIRES NZIMA : L'EXEMPLE DES PLEURS RITUELS CONSACRES AU CLAN AZANWOULE -----356**
EKRA Gnankon Christophe-Richard, Université Félix Houphouët-Boigny, ABIDJAN (Côte d'Ivoire)
KOUADIO Mafiani N'Da, Université Félix Houphouët-Boigny, ABIDJAN (Côte d'Ivoire)
- 21. UN ENFANT DU TCHAD DE JOSEPH BRAHIM SEID : DE L'ÉNONCIATION FICTIVE AU PACTE RÉFÉRENTIEL RÉEL, ENJEUX D'UNE AUTOBIOGRAPHIE ROMANCÉE -----376**
KALPET Emmanuel, École Normale Supérieure de Bongor (Tchad)
MAMADI Robert, Université de N'Djaména (Tchad)

22. LITTÉRATURE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX : UNE ANALYSE GÉOCRITIQUE DU ROMAN *PUSSIONS-NOUS VIVRE LONGTEMPS* DE IMBOLO MBUÉ -----400
Eulalie Patricia ESSOMBA, École normale supérieure de Yaoundé 1 (Cameroun)
23. L'INTERDICTION DU PHÉNOMÈNE DE LA CAPTIVITÉ (ESCLAVAGE) AU SOUDAN FRANÇAIS (XIXe-XXe SIÈCLE) : ENTRE DÉFI ET ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX -----420
FOFANA Yacouba, Université Jean Lorougnon Guédé-Daloa (Côte d'Ivoire)
DIABATÉ Pori, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)
24. ENQUÊTER LES GROUPES MARGINALISÉS AU TOGO : PARTICULARITÉS MÉTHODOLOGIQUES À PARTIR DU CAS DES ENFANTS DE LA RUE À TSEVIE -----442
GOGOLI Ablavi Esseyram, PPNDL, Université de Lomé (Togo),
AWESSO Atiyihwè, PPNDL, Université de Lomé (Togo),
N'DJAMBARA Mahamondou, URAAF, Université de Lomé (Togo),
MOUMOUNI Innoussa, PPNDL, Université de Lomé (Togo)
25. L'ORGANISATION DU DEUIL CHEZ LES TABWA DE TANGANYIKA (DES ORIGINES À LA VEILLE DE LA COLONISATION)-----462
KASEBA Hervé Katolo, Uclouvain-Saint-Louis Bruxelles (Belgique)
26. MAMY WATA ET LA DECOLONISATION SPIRITUELLE DE L'IMAGINAIRE POSTCOLONIALE DANS *LA CAGE* DE ROBERT DARENE -----479
MALONDA MATINA Intime-Chancia , Université Omar Bongo (Gabon)
27. RECOURS AUX CENTRES DE SANTÉ PUBLICS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE LANGUIBONOU (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) -----498
KRAMO Yao Valère, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
ISSA Bonaventure Kouadio, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
OUATTARA Rockyatou, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
ASSI-KAUDJHIS Narcisse, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

28. **ÉTAT DE DROIT ET DEFIS SECURITAIRES EN AFRIQUE-----518**
YAMEOGO Issaka, Université Norbert Zongo, Koudougou, (Burkina Faso)
29. **EMOTIONS ET ACTION PEDAGOGIQUE DES ENSEIGNANTES DE
L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE L'UNIVERSITE DE BERTOUA -539**
EPOTO IBON NDOME Jeanne, Université de Bertoua (Cameroun)
BIOLO Joseph Thierry Dimitri, Université de Bertoua (Cameroun)
MAPOUKOU Jeannine, Université de Bertoua (Cameroun)
30. **CRITIQUE DU SOCIAL ET ÉMERGENCE D'UN ESPACE POLITIQUE
AUTHENTIQUE DANS LA SOCIÉTÉ DE MASSE CHEZ HANNAH
ARENDT-----552**
KARABOILY Mah Hortense, Institut National Supérieur des Arts et de
l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)
31. **L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL ET LA RÉSILIENCE CHEZ LES
ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE DU TOGO-----567**
KAZIMNA Pazambadi, Université de Lomé (Togo)
32. **ART AS A THERAPY: A READING OF ALICE WALKER AND ZORA
NEALE HURSTON -----582**
KAN-OUAR Eguibowé Viviane, Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina-Faso)
AFAGLA Kodjo , Université de Lomé (Togo)
33. **IMPACT DE LA PRATIQUE AGRICOLE SUR LA DYNAMIQUE
PAYSAGÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE KORO (NORD-UEST DE LA
CÔTE D'IVOIRE)-----595**
KONE KARNON, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)
KONÉ KIYOFULO HYACINTHE, Université Alassane Ouattara (Côte
d'Ivoire)
TRAORE ZIE DOKLO, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)
34. **DÉCRYPTAGE STYLISTIQUE ET RHÉTORIQUE DU MÉTALANGAGE
DANS LE DISCOURS NÉGRO-AFRICAIN : CAS DE *L'ÉTAT Z'HÉROS OU
LA GUERRE DES GAOUS* DE MAURICE BANDAMAN ET *ALLAH N'EST
PAS OBLIGÉ* D'AHMADOU KOUROUMA-----611**
KPAN Roger Gueu, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
ASSI Fabrice Christian Ehouan, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

35. **THE COMMONWEALTH DEVELOPMENT AND BENIN: A POSTCOLONIAL COMPARATIVE ANALYSIS**-----626
ABADAMÈ Marcellin, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
36. **PLURALISME ETHNIQUE ET DEMOCRATIE EN AFRIQUE : PROSPECTIVE POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE** -----642
MBIA MALLAH Syngam, Université de Lomé (Togo)
37. **LE PERSONNAGE MARGINAL DANS *BLACK MANOO* DE GAUZ : MODE, CADRE DE VIE ET IDEOLOGIE**-----658
MENEDA Danielle Laurence, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
38. **DES HOMMES DANS DES PROFESSIONS TRADITIONNELLEMENT FEMININES DANS UNE SOCIETE FORTEMENT STEREOTYPEE (OUAGADOUGOU)**-----673
MILOUNGOU/BAMOGO Touwindé, Université Thomas SANKARA (Burkina-Faso)
39. **ALLIANCES INTER-ETHNIQUES ET LA SYMBOLIQUE DE L'EAU ET DES ÉLÉMENTS CULTURELS DANS LA STABILITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE EN CÔTE D'IVOIRE** -----695
MOULARET Renaud-Guy Ahioua, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)
ALIMAN Fabrice, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)
40. **HEIDEGGER ET L'EPOQUE MODERNE: VERS UN RAPPORT ESTHETIQUE DE L'ETANT**-----713
DIALLO Mounirou, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)
NDIAYE Moïse Babacar, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)
41. **DYNAMIQUE DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ ET CONGESTION LIÉE À LA DESSERTÉ DE LA VILLE DE BINGERVILLE (CÔTE D'IVOIRE)**-----728
YAO N'guessan Fabrice, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)
N'DRI Kouamé Sylvain, Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (Côte d'Ivoire)

- 42. DE LA TRANSTEXTUALITE ET DE LA TRANSGENERICITE EN ART :
UNE PROMOTION DU CONTE ORAL PAR LA CINEMATOGRAPHIE --748**
N'GUESSAN Konan Germain, Institut National Supérieur des Arts et de
l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)
EHILE Kadja Olivier, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action
Culturelle (Côte d'Ivoire)
- 43. PEUPEMENT ANCIEN DU ZARMAGANDA DES ORIGINES AU XVE
SIÈCLE : CAS DES CII ET DES LAFAR (NIGER) -----763**
HAMA Nouhou, Département d'histoire à l'université Abdou Moumouni de
Niamey (Niger)
- 44. LA NOTION DE SOLIDARITE AU GABON : QUELLE EVOLUTION DE LA
FIN DU XIX^E SIECLE A 2024 ? -----779**
NYAMA Abraham Zéphirin, Université Omar Bongo de Libreville (Gabon)
- 45. INTEGRATION DES TIC DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET TECHNIQUE EN GUINEE : ENTRE INSUFFISANCE
INFRASTRUCTURELLE ET DEFICIT DE COMPETENCES NUMERIQUES
-----793**
OUATTARA Bapindié, Université Thomas Sankara (Burkina-Faso)
DIALLO Mamadou Koudiougou, École Normale d'Instituteurs de Boké (Guinée)
- 46. AFRO ET FRANCO FÉMINISMES DANS *CELLES QUI ATTENDENT DE
FATOU DIOME*-----809**
MAÏGA Aboubacar Abdoulwahidou, Université Yambo Ouologuem de Bamako
(Mali)
DEMBÉLÉ Sambou, École Doctorale-Droit, Économie, Sciences sociales,
Lettres et Arts du Mali (Mali)
- 47. TRADITION ET MENDICITE AU BURKINA FASO : UNE ILLUSTRATION
A PARTIR DES PARENTS AYANT DES ENFANTS JUMEAUX DANS LA
VILLE DE OUAHIGOUYA -----821**
SAOUADOGO Sidibéouéndin, Université Joseph –KI ZERBO (Burkina Faso)
TRAORE Masseniva, Université Joseph –KI ZERBO (Burkina Faso)

48. MICROCREDIT ET BIEN-ETRE MONETAIRE DES MENAGES RURAUX
AU CAMEROUN -----832
TCHUENGA Doris, Université de Maroua (Cameroun)
NLOM Jean Hugues, Université de Douala (Cameroun)
49. STRUCTURE POETIQUE DU FEMINISME DANS *GRAIN DE SABLE* DE
TANELLA BONI ET *CALLIGRAMMES* DE GUILLAUME APOLLINAIRE
-----854
TRAORE Bakary, Université Félix Houphouët- BOIGNY, Abidjan, (Côte
d'Ivoire)
50. VARIABILITÉ CLIMATIQUE ET RÉSILIENCE DES PRODUCTEURS DE
RIZ PLUVIAL DANS LA SOUS-PREFECTURE DE BODOKRO (CENTRE
DE LA COTE D'IVOIRE) -----869
KOUASSI Yao Dieudonné, , Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte
d'Ivoire)
KOUADIO N'dri Yann Cedric, , Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte
d'Ivoire)
KOFFI Kouadio Alain, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)
51. TYPOLOGIE ET FONCTIONNALITÉS DES CÉRAMIQUES À BROBO
(CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) : SAVOIR-FAIRE ET USAGE-----887
YAPI Apo Sandrine, Université Felix Houphouët Boigny d'Abidjan (Côte
d'Ivoire)
YEO Mitanhantcha, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)
52. ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET MOUVEMENTS DE « VEILLE
CITOYENNE » AU BURKINA FASO : ÉMERGENCE D'UNE
CITOYENNETÉ ACTIVE OU DYNAMIQUE SOCIALE À TONALITÉ
POPULISTE ? -----901
YOGO Evariste Magloire, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina-Faso)
53. DU NAZINON AU MOUHOUN : DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION
HUMAINE PREHISTORIQUE ET PROTOHISTORIQUE-----914
BATIENO Désiré, Université Yembila Abdoulaye TOGUYENI (Burkina Faso)
54. DU FONDEMENT DE L'UNIVERSALISME DES DROITS DE
L'HOMME À PARTIR DE LA MORALE DE KANT -----930
HONBA Théodore, Université de Douala (Cameroun)

- 55. ALTERITE ET REHABILITATION D'UNE IDENTITE FEMININE
DANS LA NUIT SACREE DE TAHAR BEN JELLOUN -----947**
LYAMANGOYE Bob Emarculin, Université Omar Bongo (Gabon)
- 56. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES DE
FORMATION INITIALE ET CONTINUE EN LIEN AVEC LE
NUMÉRIQUE ÉDUCATIF ET DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR AU
CAMEROUN -----962**
BEYALA OWONO Marguerite, Université de Yaoundé 1 (Cameroun)
- 57. DEPICTING SLAVERY AND SOCIAL DIFFERENCES IN TONI
MORRISON'S A MERCY -----976**
ADOUPO ACHO Patrice, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- 58. ANALYSE CRITIQUE DE LA PLACE DE L'ORIENTATION-
CONSEIL DANS LES LOIS SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET
PROFESSIONNELLE AU CAMEROUN -----991**
MEZO'O Gaston-Lebeau, Université de Yaoundé I (Cameroun)

LA PROPRIETE PRIVEE : DERIVES ET PERSPECTIVES

FOFANA Daniel Chifolo,
Maitre de Conférences
Université Alassane Ouattara / Côte d'Ivoire
chifolodanielf@gmail.com

Résumé: Dans la société moderne et contemporaine, les bourgeois, cherchant toujours à maximiser leur profit, exploitent les prolétaires et les considèrent comme une propriété privée. Si rien n'est fait, la société sera productive de beaucoup de malheureux. Ainsi, face aux conséquences néfastes de la mise en œuvre du droit de la propriété privée, de nouveaux acteurs de la vie politique s'efforcent d'améliorer la condition humaine. Cette solution qui est, par voie de conséquence, la remise en cause des abus liés à l'exercice de la propriété privée en appelle aux secours les droits de l'homme et la reconnaissance du mal en soi pour contribuer à l'amélioration de la souffrance des ouvriers ou des prolétaires dépourvus de propriétés privées ou de biens propres.

Mots-clés : Bourgeois - droit de l'homme – prolétaires - propriété privée - reconnaissance

Abstract: In modern society, the bourgeoisie, constantly striving to maximize their profits, exploits the proletariat and treats them as private property. If nothing is done, society will produce a great deal of misery. Thus, faced with the harmful consequences of implementing private property rights, new actors in political life are striving to improve the human condition. This solution, which consequently involves challenging the abuses associated with the exercise of private property, calls upon human rights and the recognition of the inherent evil in order to contribute to alleviating the suffering of workers or proletarians deprived of private property or their own possessions.

Keywords: Bourgeoisie - human rights - proletariat - private property - recognition

Introduction

La propriété privée connaît un essor considérable dans l'histoire de la philosophie. Traiter de la propriété privé, aujourd'hui, est impératif dans la mesure où le monde moderne et contemporain semble être déchiré par l'amour de la propriété privée. Mais, qu'est-ce que la propriété privée? La propriété privée est « le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse

pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements » (M. Xifaras, 2004, p. 26). Si la propriété privée donne un pouvoir absolu à l'individu sur son objet vis-à-vis des autres, la question de l'origine de la propriété privée apparaît comme une question métaphysique développée bien avant Rousseau, par Locke. Pour Locke, la terre est un don divin et tous les humains doivent naturellement en jouir : « Dieu (...) a donné le monde aux hommes en commun (...). La terre et tout ce qu'elle contient sont un don fait aux hommes pour l'entretien et le réconfort de leur être » (J. Locke, 1977, p. 90). Quant à Rousseau, il pense que « l'homme est naturellement bon » (J.J. Rousseau, 1971, p. 172) au sens où l'inégalité et la violence lui sont étrangères.

Dans leur situation d'état de nature, les hommes ignoraient la violence et la propriété privée. C'est dans cette condition, qu'ils formèrent des sociétés primitives sans institutions où l'inégalité était latente. Ainsi, « plus l'esprit s'éclairait, (...) la distinction des familles introduisit une sorte de propriété » (J. Locke, 1977, p. 208) particulièrement nocive pour la dynamique sociale. Cette "sorte de propriété", indique que la société politique est la véritable machine du mal dans la mesure où elle singularise les hommes en fonction de la propriété privée, de la possession singulière.

Nous voulons démasquer les revers de la propriété privée et apporter une piste de solution allant dans le sens de la dignité humaine et de la « la paix perpétuelle » (E. Kant, 1880, p. 26). Éduquer les hommes aux dangers de la propriété privée, pour qu'ils comprennent que l'humanité est exposée à un danger permanent. Une interrogation se pose ainsi : La propriété privée est-elle facteur d'union ou de cohésion sociale ? En réponse à cette question, nous défendons l'idée que la propriété privée entraîne la division sociale ? Le développement de la présente idée exige des questions secondaires pour orienter la recherche : Quels sont les fondements et les conséquences de la propriété privée ? Les relations humaines ne sont-elles pas corrompues dans le sens du mal par la propriété privée ? N'est-il pas possible de repenser les conséquences de la propriété privée en vue d'une bonne coopération humaine ? Ce questionnaire structure la recherche en trois idées fondamentales. La

première montrera les inconvénients de la propriété privée dans la société. La deuxième se consacrera à la corruption des relations internationales issues de la propriété privée. Enfin, la troisième consistera à **apporter** des solutions aux dérives de la propriété privée.

1. Autour de la propriété privée : Fondements et inconvénients

Les avatars de la propriété privée sont vivement abordés dans la reconnaissance des droits individuels et la liberté. La propriété privée engendrée par le travail est une pathologie qui conduit à la division sociale. Le travail est une vieille activité humaine qui s'identifie à l'homme par le gain issue du travail personnel. Locke a pu écrire : « C'est le seul travail qui donnant droit au cultivateur sur le produit de la terre qu'il a labourée lui en donne par conséquent sur le fond, au moins jusqu'à la récolte, et ainsi d'année en année, (...) se transforme aisément en propriété » (Locke, 1977, p. 215). Le travail procure un droit à la propriété privée en toute liberté.

1-1. La liberté et le travail comme fondement de la propriété privée

Les fondements de la propriété privée dérivent de la liberté fondée sur la loi et le travail. « Quoiqu'on s'y trompe souvent, le droit n'a pas pour fin d'abolir la liberté, ni de l'entraver, mais de la conserver et de l'accroître. Les créatures capables de vie juridique, quelle que soit leur condition, ne sont jamais libre sans lois » (J. Locke, 1977, p. 106). Autrement dit, sans loi, la liberté n'a pas de sens. L'absence de lois conduit l'homme à s'exposer aux caprices des autres. « Comment être libre alors que n'importe qui peut vous imposer ses caprices ? » (J. Locke, 1977, p. 106). L'homme ne saurait connaître la liberté au cœur de la propriété privée si la loi n'existait pas. L'idée de Rousseau sur ce point est vivante : « Quel droit mon esclave aurait-il contre moi, puisque tout ce qu'il a m'appartient et que son droit étant le mien, ce droit de moi contre moi-même est un mot qui n'a aucun sens ? » (J.J. Rousseau, 1971, p. 61). La personne de l'esclave appartient à son maître comme propriété privée.

On ne possède pas pour avoir accès à la liberté ; mais au contraire, on est libre pour pouvoir accéder à la propriété privée. La liberté joue en ce sens un rôle prépondérant dans la possession de la propriété privée. La propriété privée est pour ainsi dire un droit pour l'homme d'être libre et de jouir de la propriété qu'il a acquise par le fruit de son travail. Quiconque renonce à sa liberté, renonce également à la propriété privée. Victor Cousin l'affirme clairement :

La propriété est sacrée parce qu'elle représente le droit de la personne elle-même. Le premier acte de pensée libre et personnelle est déjà un acte de propriété. Notre première propriété, (...) c'est notre liberté, c'est notre pensée ; toutes les autres dérivent de là (V. Cousin, 1848, p. 27).

La propriété privée n'a de sens que par la liberté et la loi. La bonne loi garantie la propriété privée fille de l'effort et du sacrifice du travail personnel.

Acquise par le travail, la propriété privée est devenue nécessaire pour la conservation de la vie humaine. Rousseau le signifie en ces lignes : « La propriété n'est fondée que sur l'utilité, où il n'y a point d'utilité possible il ne peut y avoir de propriété » (J.J. Rousseau, 2001, p. 86). Pour lui, grâce à l'utilité, la propriété naît et voit le jour. Ainsi, les hommes par la raison ont scruté tout ce qui fut utile pour le maintien du genre humain. Conserver le genre humain et se conserver est la première préoccupation des humains. Le guide naturel en lui ne s'éteignant jamais, guide, toujours l'homme vers son bien. Si l'autonomie de l'homme provient du travail, il est sans ignorer que, c'est le besoin de conservation de soi qui a donné vie au travail et à la propriété privée.

C'est pour cela, tout individu ayant le sens de vivre en société, doit accorder et porter du crédit au travail. Sur cette base, on peut dire que le travail est une obligation pour l'homme car « travailler est (...) un devoir indispensable à l'homme social. Riche ou pauvre, puissant ou faible, tout citoyen oisif est un fripon » (Locke, 1977, p. 282). Travailler est donc un moyen pour échapper à la friponnerie. Grâce au travail spécifiquement humain, l'homme porte le trône de sa puissance privée. À ce titre, Locke écrit : « Bien que la terre et toutes les créatures inférieures appartiennent en commun à tous les hommes, chacun garde la propriété de sa propre personne. Sur

celle-ci, nul n'a droit que lui-même » (J. Locke, 1977, p. 91). C'est dire que « le travail, qui m'appartenait, y a fixé mon droit de propriété » (J. Locke, 1977, p. 92). Remarquablement, « c'est le travail qui donne à toute chose sa valeur propre » (J. Locke, 1977, p. 95).

N'assiste-t-on pas à l'organisation des journées d'excellence pour récompenser les meilleurs et les vainqueurs dans le travail ? Ne bénéficient-ils pas du prix de leur effort dans le travail ? Ces récompenses sont des moyens pour encourager les meilleurs et inciter les médiocres au travail. La valeur du travail sur ce point devient considérable ; puisqu' aujourd'hui, le salaire est intimement rattaché au travail. Qui travaille peu recevra peu ; Qui travaille plus recevra plus. Cela pour dire que chacun reçoit l'équivalence de son travail personnel. Certes, le travail est libérateur, mais, si la propriété privée peut être acquise par le travail, l'homme, être de désir, cherchera toujours à faire de l'accumulation financière sans sentiment aux dépens d'autrui. Voilà comment l'industrie ou l'ingéniosité de l'homme conduira au capitalisme comme nouveau moyen pour exploiter les ouvriers.

1-2. La propriété privée au centre du capitalisme comme conséquence de la monnaie

La propriété privée d'inspiration capitaliste définie par la monnaie porte le virus de l'exploitation de l'homme par l'homme. Le régime capitaliste existe lorsque les individus ont le droit de posséder et de disposer librement des biens de production et des fruits de leur utilisation. Dans cette perspective, le capitalisme désigne un régime de propriété privée qui se livre à la recherche effrénée de l'avoir. L'amour de l'argent attirée par la propriété privée est source d'exploitation de l'homme par l'homme dans la mesure où l'argent a pris le dessus sur l'humanisme. Nous sommes sans ignorer que l'argent attire tout le monde : « Trouvez quelque chose qui serve d'argent et qui ait cours parmi ses voisins, tout de suite vous verrez le même homme entreprendre d'agrandir ses possessions » (J. Locke, 1977, p. 103).

La course à la monnaie ne va pas sans conséquence car, chacun veut être le plus grand possesseur. Pour agrandir son industrie, il faut trouver du personnel qualifié et de la main-d'œuvre pour travailler. Cela donne lieu au salaire et pour

l'obtenir le travailleur, sans être propriétaire de terre, la cultive pour le compte de son patron : Le capitaliste. Ainsi ceux qui ne possèdent pas de propriétés privées sont réduits à la servitude involontaire. C'est la question de l'exploitation des ouvriers dont parle Marx. C'est pour cela « l'histoire de toute société jusqu'à nos jours, est l'histoire de la lutte des classes » (K. Marx et F. Engels, 2002, p. 6) qui a produit des bourgeois et des ouvriers considérés comme des instruments de travail aux yeux du bourgeois. Marx a pu écrire : « Ce que vend l'ouvrier, ce n'est pas directement son travail, mais sa Force de travail, qu'il met temporairement à la disposition du capitaliste » (K. Marx, 1912, p.54). Il s'ensuit que le bourgeois est un acheteur de force de l'ouvrier.

Le bourgeois en achetant la force de l'ouvrier réalise du profit sur la classe prolétarienne identifiée par les ouvriers qui vendent leur force de travail pour leur survie. On se rend à l'évidence que le prolétaire travaille pour survivre ; ce qui n'est pas le cas du bourgeois qui s'enrichit sur la misère des prolétaires. Comment cela est-il possible ? L'ouvrier est dans la misère, tandis que le bourgeois, dans le luxe, s'enrichit. Marx s'interroge : « Comment se fait que le premier groupe achète continuellement dans le but de réaliser un profit et de s'enrichir, tandis que l'autre groupe vend continuellement dans le but de gagner sa vie ? » (K. Marx, 1912, p. 55). Si l'argent légitime la misère de l'ouvrier, l'établissement de la grande industrie et du marché fait que les bourgeois se sont emparés de la souveraineté politique. C'est pourquoi Marx pense que « le pouvoir étatique moderne n'est qu'un comité chargé de gérer les affaires communes de la classe bourgeoise tout entière » (K. Marx et F. Engels, 2002, p. 8). Il n'y a point d'issue pour sauver les prolétaires, car le seul espoir qui leur reste est l'intervention de l'État pour réguler leur situation économique dont les mêmes bourgeois se sont emparés par le pouvoir politique.

C'est l'accumulation excessive de l'argent par les capitalistes qui a favorisé les conséquences fâcheuses de la propriété privée. Mikhaïl Xifaras (2004, p. 12). semblent illustrer l'idée:

La notion la plus exacte de la propriété c'est le domaine absolu, exclusif, autocratique de l'homme sur la chose ; domaine qui commence par l'usurpation, se continue par la possession et trouve enfin, à l'aide de la prescription, sa sanction

dans la loi civile ; domaine qui identifie l'homme et la chose de telle sorte qu'il peut dire : celui qui exploite mon champ est comme celui qui me ferait travailler moi-même, donc il me doit récompense.

En même temps que la loi donne à l'homme un pouvoir inébranlable sur la propriété privée, elle fait aussi que les droits de l'individu sont identiques aux droits de la propriété. Ainsi, toucher à la propriété privée d'autrui, c'est toucher à ses droits fondamentaux, à sa dignité. N'est-ce pas dans cette optique que la propriété privée corrompt les relations humaines ?

2. La propriété privée comme corruption des relations humaines et source d'impérialisme

Le droit à la propriété privée qui développe l'impérialisme est marqué par le goût de la domination. Dominer l'autre pour s'emparer de sa personne, son territoire et ses biens est l'idée qui traverse l'esprit de l'homme moderne. Et cela, au point d'en croire que l'homme naît pour le goût et l'usurpation de la propriété privée.

2-1. L'appropriation de l'Afrique noire en propriété privée comme acte impérialiste-terroriste de l'Europe

Nous ne pouvons commencer ce chapitre sans un discours historique sur l'impérialisme. L'impérialisme qu'a connu l'Afrique noire, qu'on peut qualifier, aujourd'hui, de terrorisme n'est pas une invention. C'est à la suite des bouleversements connus par l'Europe à la fin du XIXe siècle, qu'on a vu apparaître les germes d'une politique terroriste du peuple blanc sur le peuple noir. Cela ne signifie autre chose que l'impérialisme-terrorisme. Mais, qu'est-ce que l'impérialisme-terrorisme? L'impérialisme-terrorisme est une doctrine qui préconise la domination des États dits forts économiquement, techniquement et militairement, sur les États faibles. Au XIXe siècle, l'Europe a connu une véritable explosion démographique due au progrès scientifique qui a amélioré les conditions de vie des populations. La population européenne devenant nombreuse par rapport aux ressources avait tendance à migrer. C'est ainsi que des mouvements de migration important ont poussé les européens à envahir le territoire sud-africain comme propriété privée. Le taux de chômage élevé, les persécutions politiques et religieuses

constituaient autant de raisons qui favorisaient les flux migratoires. L'Europe va ainsi établir des États d'outre-mer pour le surplus de la population.

En ce qui concerne l'économie, il fallait chercher des débouchés pour écouler le surplus de la production européenne et, aussi chercher des matières premières et des sources d'énergie pour ravitailler les industries. L'avancée scientifique et technique générée par la révolution industrielle a fourni aux européens de nouveaux instruments terroristes : les progrès en armement et en logistique en sont des preuves de la domination. En outre, l'accroissement des capitaux et les politiques protectionnistes consécutives à la dépression économique de la fin du XIXe siècle ont attisé les convoitises pour obtenir des marchés pour leurs produits. Les européens vont frayer des chemins pour découvrir et accroître le marché de production et de consommation. À ce sujet, Marx a pu écrire : « Poussée par le besoin de débouchés de plus larges pour ses produits, la bourgeoisie envahit le globe entier. Il lui faut s'implanter partout, mettre tout en exploitation, établir partout des relations » (K. Marx et F. Engels, 2002, p. 9). Ainsi, la découverte du reste du monde pour approvisionner leurs industries s'est accru. La découverte de l'Amérique en 1492 par Christophe Colomb est une preuve indiscutable de la recherche du profit : l'argent ou l'avoir qui constitue la propriété privée la plus convoitée au monde.

Face à une telle réalité, l'Europe va donc se lancer dans une course aux colonies pour renforcer leur puissance économique. Les Européens vont ainsi terroriser les autres cultures au profit de la leur. D'où l'obligation de répandre leur civilisation dans le monde, et notamment en Afrique noire. C'est le pion central du terrorisme colonisateur qui a légitimé en amont et en aval l'esclavage en Afrique noire. « Les hommes ne sont point naturellement égaux, (...) les uns naissent pour l'esclavage et les autres pour la domination » (J.J. Rousseau, 1971, p. 57). Ces propos d'Aristote rapportés par Rousseau ont donné des racines à l'impérialisme-terrorisme pour tenir les territoires de l'Afrique noire et ses habitants en propriété privée. C'est l'Afrique noire qu'il fallait terroriser, trouver des hommes comme propriétés privées dans l'objectif de travailler pour satisfaire les besoins occidentaux nécessaires. La colonisation qui sévit en Afrique noire est un pire terrorisme dans l'histoire de

l'humanité. En guise d'excuses Condorcet écrit : « On dit, pour excuser l'esclavage des Nègres achetés en Afrique, que ces malheureux sont, ou des criminels condamnés au dernier supplice, ou des prisonniers de guerre qui seraient mis à mort, s'ils n'étaient pas achetés par les européens » (N Condorcet, 2010, p. 10).

Le terrorisme des occidentaux en Afrique noire est beaucoup plus objectif. Ils sont venus dans cette zone pour la simple raison d'accroître leurs sources de revenu. C'est en cela qu'il faut voir la cause de l'esclavage en aval et en amont la colonisation. « Ce n'est donc pas l'intérêt d'augmentation de la culture qui fait prendre la défense de l'esclavage des nègres. C'est l'intérêt d'augmentation de revenu pour les colons » (N Condorcet, 2010, p. 20). L'effet du profit en argent comme cause efficiente est prépondérant dans le système terroriste européen. Si comme l'affirme Condorcet: « Réduire un homme à l'esclavage, l'acheter, le vendre, le retenir dans la servitude, ce sont de véritables crimes, et des crimes pires que le vol » (N Condorcet, 2010, p.9). On peut dire que l'argent a corrompu l'humanité. Vendre un homme ou l'acheter, celui-ci devient une propriété privée pour l'acheteur. Cependant, la providence a créé les hommes sous les mêmes critères d'identification. « Quoique je ne sois pas de la même couleur que vous, je vous ai toujours regardé comme mes frères. La nature vous a formés pour avoir le même esprit, la même raison, les mêmes vertus que les blancs ». (N Condorcet, 2010, p.5). Condorcet n'est pas d'avis favorable du fait que l'impérialisme-terrorisme fragilise économiquement les pays de l'Afrique noire et que les territoires, les habitants, les richesses du sol soient pris en propriétés privées par le blanc. Ainsi, un appel à une juridiction supérieure comme les droits de l'homme et à la théorie de la reconnaissance est nécessaire pour lutter contre les dangers qu'entraînent les conséquences de la propriété privée.

3. Droits de l'homme et reconnaissance, condition d'un bon usage de la propriété privée

Les Droits de l'homme et la théorie de la reconnaissance peuvent être considérés comme rempart aux conséquences de la propriété privée. Toute personne dans le nouveau monde souhaite être reconnue et protégée soit par sa communauté, soit par un organisme juridique international. Cette reconnaissance et cette protection lui confère l'amour et la confiance pour s'affirmer socialement et même politiquement. On peut en déduire au plus haut niveau, les droits inviolables des individus reconnus et respectés par tous.

3-1. Les Droits de l'homme contre les dangers de la propriété privée

Les Droits de l'homme sont un rempart contre les périls issus de la propriété privée. Le 26 août 1789, le peuple Français opérait une révolution occasionnant la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Cette Déclaration va affirmer le droit à la liberté et à l'égalité pour tous les hommes. C'est dans cette optique que l'Organisation des Nations Unies (ONU) naquit et a adopté le 10 décembre 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette Déclaration à son tour reconnaîtra de nouveaux droits qui correspondent aux nouvelles préoccupations de l'époque présente en introduisant des droits économiques et sociaux à l'image du droit au travail qui conduit certainement au droit à la propriété privé.

Mais, qu'appelle-t-on Droits de l'homme ? « L'homme est-il titulaire de droits inaliénables et imprescriptibles ? » (A. Ouattara, 2000, p. 113). Assurément ! Sont-ils vraiment inaliénables ? Azoumana Ouattara répond à cette préoccupation : « Sont, (...) inaliénables les biens ou plutôt les déterminations substantielles qui constituent ma personne la plus intime, ainsi que l'essence universelle de ma conscience, (...) la liberté de ma volonté, ma vie éthique, ma religion » (A. Ouattara, 2000, p. 111). Les droits de l'homme sont respectivement le respect de la dignité humaine : L'interdiction de la torture, de l'esclavage, de la spoliation et de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Sur cette base, se dessine le caractère universel de ces droits. Cette universalité peut désigner l'attribution des droits à tous les êtres humains. « Ces droits

sont rationnels et abstraits, en accord avec le fait qu'ils sont attribués à tous les hommes et qu'ils sont porteurs d'une prétention de validité générale du fait des critères de moralité qui les fondent ». (P. B. M. Gregorio, 2004, p. 271). Nous pensons que tout homme est pourvu de ces droits, parce que la condition humaine est largement suffisante pour être bénéficiaire de ces droits. Gregorio affirme que « la condition d'être humain suffit pour être titulaire des droits de l'homme quel que soit le contexte et toute circonstance » (P. B. M. Gregorio, 2004, p. 272).

Les droits de l'homme couvrent désormais tous les peuples de telle sorte qu'ils ne sont étrangers à aucune culture. Dans ces conditions, toutes les cultures et toutes les nations doivent veiller à leur protection. Ainsi, la protection que nous doivent les droits de l'homme semble constituer la dimension spatiale de leur conquête. Degni-Segui a pu écrire à ce sujet : « On est passé de la protection nationale à la protection régionale en passant par la protection universelle » (R. Degni-Segui, 1997, p. 4-5). Ce qui signifie que les droits de l'homme sont des droits innés qui trouvent leur définition dans la nature humaine. Cela amène Blandine Kriegel à dire que : « La nature humaine comporte des droits inaliénables. (...) Le fondement du respect des droits de l'homme est donc, ici, leur caractère obligatoire et leur inhérence à la nature humaine » (B. Kriegel, 1996, p.118-119). Les droits de l'homme, dans leur fonctionnement, conditionnent l'acquisition de la propriété privée. C'est pourquoi la société naissante de l'insociable sociabilité des hommes se fonde sur le caractère inébranlable de l'égalité et du respect.

L'Article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui affirme l'inviolabilité de la liberté humaine est contre l'usurpation de la propriété privée. En clair, toute usurpation de la propriété privée est contre nature dans la mesure où aucun être n'a reçu un pouvoir quelconque de disposer de la propriété de son prochain. « Les hommes naissent et demeurent libre et égaux en droits » (J.J. Rousseau, 1971, p. 43, Introduction). Rousseau se résout à défendre la propriété privée dans l'état civil. Il va contre la violation de la propriété privée des uns par les autres obtenue dans la liberté par le travail. « Quand chacun pourrait s'aliéner lui-même, il ne peut aliéner ses enfants ; ils naissent hommes et libre ; leur

liberté leur appartient, nul n'a droit d'en disposer qu'eux » (J.J.Rousseau, 1971, p. 60). Incontestablement, tout homme est premier maître du fruit de sa liberté acquis à travers le travail. Mais, l'avidité de l'acquisition des richesses a suscité le mépris de quelque peuple contre d'autre. Le peuple noir est, toujours, asservi pour développer et enrichir des peuples de l'Occident et de l'Amérique jugés supérieures. Pour trouver un palliatif à cet impérialisme-terrorisme perpétuel, il est judicieux de prôner une théorie de la reconnaissance pour cultiver l'Amour, l'estime et le droit humanitaire pour éloigner les dangers de la propriété privée.

3-2. La théorie de la reconnaissance comme solution aux dangers de la propriété privée

La théorie de la reconnaissance permet à l'humanité de mener une vie authentique dans l'amour et non dans l'acceptation de l'autre dans le mal à cause de la propriété privée. L'amour dont nous parlons, est l'amour comme facteur fondamental dans la réalisation de soi et dans la préservation de la propriété privée. C'est dans l'ambiance de cet amour universel que l'individu peut s'afficher pour réclamer la propriété de droit naturel ou positif. Axel Honneth a pu écrire à ce sujet : « Seul ce lien, tel qu'il résulte de la réfraction de l'unité symbiotique par la démarcation réciproque des partenaires, donne à l'individu la confiance en soi sans laquelle il ne peut participer de façon autonome à la vie publique » (A. Honneth, 2007, p. 132). Les hommes ont un destin commun dans la vie publique : Vivre ensemble en protégeant la propriété privée des uns et des autres dans l'amour. L'histoire des hommes est souvent marquée par des fractures sociopolitiques issues de la propriété privée dans tous ses démembrements. Mais, pourquoi cela ? Tout homme veut que la société lui manifeste de l'amour pour sa propriété privée, soit dans son lieu de travail, soit dans sa famille ou en tout autre lieu. C'est une énergie spirituelle qui lui permet de faire valoir sa personnalité.

Il est intéressant, pour nous, d'analyser les mouvements de mécontentement sociopolitiques liés au manque de la reconnaissance. La société moderne et contemporaine a été jalonnée par plusieurs mouvements conflictuelles : La révolution française de 1789 et ses dérivés ; la lutte des classes qui a conduit à la formation des

deux Blocks ; les luttes pour les indépendances pour les pays du tiers monde ; les révoltes et manifestations d'étudiants qui réclamaient la reconnaissance de leurs droits en 1968 en France et dans les pays africains à partir de 1990 appuyées par le vent du multipartisme ou de la démocratie participative ; le phénomène des enfants en conflit avec la loi communément appelés « les microbes » en Côte d'Ivoire. Le point commun de tous ces mécontentements demeure au besoin d'être reconnu et de reconnaître quelque chose qui se réclame comme propriété privée ou morale individuel ou collective. Le monde d'aujourd'hui se caractérise par le résultat des luttes pour la reconnaissance de soi et pour la propriété privée. De nos jours, la lutte sociale a pour devise : "Être le plus riche et le plus imposant" dans l'affirmation de la propriété privée.

Cependant, nous savons que la société de comparaison ne regarde pas l'individu confronté à des difficultés particulières. La société actuelle est une course pour occuper la première place. Cette réalité politique est saisie à travers le personnage mythique d'*Émile* qui ne regardait et ne pensait qu'à lui seul : « Mon *Émile* n'ayant jusqu'à présent regardé que lui-même, le premier regard qu'il jette sur ces semblables le porte à se comparer avec eux ; et le premier sentiment qu'excite en lui cette comparaison est de désirer la première place » (J.J. Rousseau, 1966, p. 339-340). En toute évidence, la comparaison est sans doute née de l'amour propre. Ce sentiment porte, toujours, l'homme à convoiter la propriété privée de l'autre. « Voilà (...) le point où l'amour de soi se change en amour-propre, et où commencent à naître toutes les passions qui tiennent à celle-là » (J.J. Rousseau, 1966, p. 340). En clair, l'amour-propre, et précisément l'amour-propre mal placé plonge le plus souvent l'homme dans une invisibilité sociale.

Mais, qu'est-ce que l'invisibilité sociale ? L'invisibilité sociale peut être considérée comme un processus dont la conséquence ultime est l'impossibilité d'acquiescer ce qu'on désire comme propriété. Le retrait du cadre d'être propriétaire peut se traduire en terme de « vies négatives, vies dangereuses ou inutiles, vies parias situées au ban de l'humanité » (G. Le Blanc, 2009, p. 2.) En effet, être invisible, c'est ne rien posséder en propre. Tout individu plongé dans cet état de fait se sent

marginalisé et vit dans des espaces marginaux. Voici, selon nous l'incapacité de l'homme qui ne possède rien en propre à mener une vie comme les propriétaires "de quelque chose". Cet espace marginal représente une sorte de bas-fond de la forme sociale.

La vie réifiée que l'individu mène lui donne une étiquette. Cette étiquette lui fait perdre sa forme humaine sociale qui le « soustrait de la visibilité des vies humaines » et « le plonge dans une invisibilité mortifère » ((G. Le Blanc, 2009, p. 14). C'est le cas des « microbes » en Côte d'Ivoire. Ces enfants et adolescents en conflit avec eux-mêmes et avec la loi occupent des espaces marginaux, toujours prêts à la violence meurtrière pour être écoutés et s'assumer socialement. Voilà un phénomène qui rendait la société ivoirienne malade. Les enfants "microbes" sentent le besoin d'être reconnu pour leur effort et, aussi d'être propriétaires de "quelque chose". La théorie de la reconnaissance justifie le phénomène des enfants "microbes". Ils luttent non seulement pour leur visibilité sociale, leurs droits et surtout pour une éventuelle propriété pour marquer leur existence.

Le respect des droits et devoirs est intimement lié au respect de la personne physique et de la propriété privée. En cela, la théorie de la reconnaissance est indispensable au respect de soi et de la propriété privée. « Chaque sujet peut être considéré comme porteur de droits quelconques, dès lors qu'il est reconnu socialement en tant que membre d'une communauté » (A. Honneth, 2007, p.133). Le système juridique se doit de veiller à préserver la propriété privée. Si ces conditions sont réunies, on avancera vers un monde de non-violence. L'universalité juridique doit veiller à la reconnaissance de tous et à la préservation de la propriété privée. Ainsi, « le système juridique doit désormais pouvoir être compris comme l'expression des intérêts universalisables de tous les membres de la société, de sorte qu'il exige lui-même de n'admettre ni exception ni privilège » (A. Honneth, 2007, p.134). L'individu doit ressentir le sentiment de sa propre valeur. Chacun doit être à mesure de reconnaître les capacités naturelle, physique ou intellectuelle de son prochain ; d'où l'estime sociale. Cette estime a pour source la reconnaissance de la capacité de l'individu à apporter à l'ensemble du corps social des contributions. De

ce fait, l'individu se sent comme membre du corps social auquel il apporte sa part d'édification et participe activement à la vie sociale. « Les individus ne se constituent en personnes que lorsqu'ils apprennent à envisager eux-mêmes, à partir du point de vue d'un " autrui" approbateur ou encourageant, comme des êtres dotés de qualités et de capacités positives » (A. Honneth, 2007p. 208).

C'est le manque de reconnaissance de soi et de propriété privée qui est à l'origine des pathologies politiques. La théorie de la reconnaissance, préconise la reconnaissance des droits de l'autre, de son être et de sa propriété privée. « Rien n'a tant de poids sur le cœur humain que la voix (...) bien reconnue » (J.J Rousseau, 1966, p. 338). Le respect de la reconnaissance des droits qui sont dévolus au prochain et de sa propriété privée sont un humanisme et un amour qui apaise les cœurs des personnes frustrées. L'histoire des crises sociopolitiques atteste que le déni de la reconnaissance et de la propriété privée est à la base des atrocités au niveau politique et social. Toute personne doit être élevée à la hauteur de la reconnaissance et de la propriété : « Élevez son âme au (...) sentiment de la reconnaissance » (J.J Rousseau, 1966, p. 338) et de la propriété privée est la solution aux pathologies politiques.

Conclusion

On retient que l'analyse des réalités de notre époque semble nous plonger dans les profondeurs d'une existence matérialiste. L'homme est fortement accroché à son intérêt privé qu'il veut atteindre par tous les moyens comme l'usurpation, la violence, le crime, le vol, pour ne citer que ceux-là. C'est une situation triste qui sape les valeurs humaniste, morale, éthique, tue l'humain en l'homme et le porte à la surestimation de soi. Ainsi, l'égoïsme en gagnant du terrain produit les écarts de la propriété privée qui demeurent un effet notoire et non négligeable entre les hommes et même entre les États. Pour résorber ces carences issues de la propriété privée dans la société, la loi de la propriété privée raisonnée par les droits de l'homme et la reconnaissance de soi ne sont pas moins nécessaires pour cultiver l'humain et de chasser le démon de la

possession particulière de quelque chose, de l'avoir, de l'argent au mépris d'autres consciences humaines malheureuses dépossédées par le goût de la propriété privée.

Le déni de la propriété privée dans la reconnaissance de soi est la cause de multiples pathologies politiques. C'est pourquoi, l'on doit accorder une attention particulière aux théories, au juridisme universel pour pallier aux fractures sociopolitiques, notamment en Afrique noire. La lutte pour la justice mondiale ne peut se concrétiser sans les droits de l'homme et la reconnaissance de soi dans l'existence humaine. Le non abus de l'intérêt issu de la propriété privée, à travers la reconnaissance de soi et les droits de l'homme ne joue-t-il pas un rôle essentiel dans les relations harmonieuses entre les différents peuples ?

Bibliographie

CONDORCET Nicolas, 2010, *Réflexions sur l'esclavage des nègres*, Édition numérique réalisée le 15 septembre à Chicoutimi.

COUSIN Victor, 1848, *Justice et charité*, Paris, Didot.

DEGNI-SEGUI, René 1997, *Les droits de l'homme en Afrique noire francophone : Théories et réalités*, Abidjan, Imprimob.

GREGORIO Peces et MARTINEZ Barba, 2004, *Théorie générale des droits fondamentaux*, Paris, LGDJ.

HONNETH Axel, 2007, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf

KANT Emmanuel, 1880, *Essais philosophique sur la paix perpétuelle*, Paris, Dr Ch Lemonier, Libraire-Éditeur.

KRIEGEL Blandine, 1996, *Cours de philosophie politique*, Paris, LGF.

LE BLANC Guillaume, 2009, *L'invisibilité sociale*, Paris, PUF.

LOCKE John, 1977, *Deuxième traité du gouvernement civil*, traduction, Jean-Fabien SPITZ Paris, J. Vrin.

MARX Karl et ENGELS Friedrich, 2002, *Manifeste du parti communiste*, Édition complétée le 2 avril 2002 à Chicoutimi, Québec.

OUATTARA Azoumana, 2000, « Société civile et contestation dans la philosophie politique de Hegel », *Repère*, revue scientifique de l'Université de Bouaké, Abidjan-Riviera, n°1, PUCI.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1971, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Flammarion.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1971, *Du contrat social*, Paris, Éditions sociales.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 2001, *Rêveries du promeneur solitaire*, Paris, LGF.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1966, *Émile ou de l'éducation*, Paris, Flammarion.

XIFARAS Mikhaïl, 2004, *La propriété. Étude de philosophie du droit*, Paris, Presses Universitaires de France.